

Après les recherches auxquelles nous nous sommes livré à la suite de Guido Kisch, sur la signification juridique du terme *dominium*⁵⁸⁾, nous pouvons être bref. Rappelons que le *dominium* a été logiquement accouplé avec la *iustitia*⁵⁹⁾. Il en est de même ici: *cum banno, omni iusticia, pretoriis*, etc. ... Et, ce qui revient au même, avec la concession du privilège de la *libertas*⁶⁰⁾. C'est encore le cas ici. Nous l'avons souligné aussi antérieurement, le *dominium* seigneurial est une expression de l'*integritas*⁶¹⁾. Dans notre apocryphe cette *integritas* est également indiquée; d'une part, par *ut nihil iuris domini aut auctoritatis mihi reservem*; de l'autre, par celle, *omni iustitia et libertatis signum*⁶²⁾.

Nous ne reviendrons plus sur l'*auctoritas* après avoir développé naguère ce thème si abondamment. Rappelons que, à l'époque mérovingienne déjà, — celle qui nous intéresse ici — l'*auctoritas* fut le titre du pouvoir princier⁶³⁾. Nous ne ferons pas de difficulté à admettre une fois encore que l'*auctoritas* a nommé des pouvoirs analogues à ceux du haut moyen âge durant la période féodale, pour la raison que la seigneurie fut le statut social du haut moyen âge aussi bien qu'après Charlemagne et spécialement à la fin du XI^e siècle. C'est ce que nous nommons la stabilité du droit, sa lente évolution. C'est elle qui est responsable de la longueur et de la complexité de notre démonstration et de la part d'incertitude qu'elle comporte néanmoins. Les historiens ne sont d'ailleurs pas mieux partagés dans leurs méthodes. Ils seraient bien mal venus de critiquer les nôtres.

Sur la *vera possessio*, nous n'avons malheureusement rien à dire. Chacun a compris qu'elle indique un état de droit qui s'oppose visiblement à un autre état de droit, lequel ne s'accompagne pas de la jouissance réelle. Nous ne ferons pas de mystère et nous avouerons sans

⁵⁸⁾ On s'aidera de nos Dictionnaires, v^o *dominium*, à la fin des deux premiers volumes, principalement le premier. Nous devons revenir sur le sujet dans le vol. 3, le terme relevant du droit salique, dont il fut le caractère fondamental.

⁵⁹⁾ D. Merov. 1, n^o 16: (oct. 635). De Dagobert pour Saint-Denis ... *cum omnibus iusticiis et dominiis*.

⁶⁰⁾ D. Merov. 1, n^o 65: (c. 661) Faux? De Childeric II pour l'église de Chaumont.

⁶¹⁾ D. maiorum domus n^o 12: (9 juil. 726). De Charles Martel pour Willibrod ... *totum ad integrum ... episcopus in dominium suum recipiat*.

⁶²⁾ Nous adressant à ces juristes qui veulent voir dans *omnis iustitia* simplement un avantage fiscal, nous demandons qu'ils s'expliquent sur la conjonction de la *iustitia* avec l'*auctoritas*! Nous pourrions citer d'autres exemples du haut moyen âge pour d'autres régions, encore que, nous l'avons dit, le terme *dominium* n'ait pas été tellement usité, sauf pendant la période féodale.

⁶³⁾ D. Merov. n^o 2, 3, 11 etc.